

GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR THE MEDITERRANEAN COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE



Réunion ad hoc pour le lancement de la Plateforme aquacole multi-acteurs de la CGPM (AMShP)

Izmir, Turquie, 12-13 décembre 2013

DOCUMENT DE TRAVAIL

CONTEXTE

- 1. Ce document synthétise les résultats d'une série d'initiatives entreprises par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en vue de mettre en place la Plateforme aquacole multi-acteurs de la CGPM (AMShP, *Aquaculture Multi-Stakeholder Platform*). Il a été régulièrement révisé et adapté afin de prendre en compte les plus récentes évolutions (notamment les nouveaux documents importants) ainsi que les résultats des discussions régionales menées avec enthousiasme par les experts et les autres parties prenantes.
- 2. L'aquaculture de la Méditerranée et de la mer Noire se compose de plusieurs segments productifs (technologies, espèces et environnement) qui possèdent des niveaux de maturité différents, c'est pourquoi elle présente une certaine hétérogénéité au niveau national et sous-régional. Cependant, elle se caractérise aussi par des éléments communs et des problématiques environnementales et socio-économiques partagées qui doivent être prises en compte d'urgence pour améliorer la durabilité de ce secteur et lui permettre de poursuivre son développement. Ces dernières années, après avoir pris conscience des défis associés au développement de l'aquaculture dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire, la CGPM a mis en place une série d'initiatives en faveur de la durabilité de l'aquaculture côtière et marine dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, ainsi qu'en termes de gouvernance.
- 3. Ainsi, la CGPM a lancé une réflexion approfondie afin d'identifier de nouvelles méthodes de travail favorisant le développement de l'aquaculture dans son domaine de compétence et de consolider les travaux de son Comité de l'aquaculture (CAQ).
- 4. Lors de sa trente-septième session, qui s'est tenue en Croatie en mai 2013, la CGPM a décidé de créer une Plateforme aquacole multi-acteurs (AMShP) régionale, à savoir un instrument destiné à renforcer le dialogue et à faciliter le processus de conceptualisation, d'établissement des priorités et de consultation afin d'accompagner les activités du CAQ. Les pays membres de la CGPM se sont montrés extrêmement intéressés par une telle plateforme. En outre, la récente et féconde implication d'instituts de recherche régionaux et d'autres parties prenantes dans le projet AQUAMED financé par l'Union européenne ainsi que les consultations organisées dans ce cadre mettent clairement en évidence le grand intérêt suscité dans toute la région par cette initiative à long terme qui vise à rapprocher les parties prenantes pour faire face aux défis actuels et futurs du secteur.
- 5. Dans le prolongement de ces initiatives, la CGPM a organisé une journée de réflexion sur l'aquaculture (JRA-CGPM) à Tunis, en Tunisie, le 19 juin 2013 afin de lancer concrètement en son sein les discussions qui aboutiront à la mise en place de la plateforme AMShP. Les

principales conclusions de cette réunion sont résumées dans ce document de travail, qui a été enrichi des résultats des discussions entre les experts et les professionnels de la région à l'issue de la JRA-CGPM.

OBJECTIFS ET MISSION DE L'AMSHP CGPM

- 6. L'objectif général de la plateforme AMShP de la CGPM est de faciliter, au sein de la région de la Méditerranée et de la mer Noire, l'implication d'une grande diversité de parties prenantes possédant un intérêt commun dans l'aquaculture dans le but de traiter les problématiques complexes dont la résolution permettra d'harmoniser le développement de l'aquaculture et de mettre en place des politiques homogènes dans la région.
- 7. L'AMShP vise aussi à aider les parties prenantes à travailler ensemble afin d'identifier les priorités, de discuter des défis actuels et futurs et de proposer des politiques, des stratégies, des actions et des activités coordonnées pour un développement responsable du secteur aquacole.
- 8. Diverses activités sont menées dans le cadre de cette plateforme, notamment des consultations, un partage des connaissances et des bonnes pratiques, la mobilisation de ressources humaines et financières, une coopération pour les activités de recherche, des actions pour la coordination des travaux de R&D et des projets apportant des bénéfices tangibles au secteur.
- 9. En particulier, l'AMShP est appelée à:
- jouer le rôle d'organisme consultatif proposant des politiques et des plans d'action au niveau régional, sous-régional ou national;
- formuler des directives pour la gestion efficace et la durabilité de l'aquaculture;
- promouvoir la recherche et les études appliquées à visée industrielle afin de renforcer la compétitivité et l'efficacité de l'aquaculture dans la zone de compétence de la CGPM;
- identifier des objectifs viables et mettre en œuvre des actions innovantes pour obtenir des résultats stratégiques;
- faciliter la coopération scientifique et technique et le travail en réseau parmi les pays de la CGPM;
- encourager l'innovation, le transfert des connaissances et le renforcement des capacités dans l'ensemble de la région;
- ouvrir de nouveaux potentiels et créneaux de marché afin de contribuer au développement du secteur.
- 10. L'AMShP viendra aussi appuyer le CAQ dans ses tâches d'évaluation des tendances actuelles et de promotion du développement durable et de la gestion responsable de l'aquaculture côtière et marine dans la région, conformément au règlement intérieur de la CGPM.

Objectifs spécifiques à court terme de l'AMShP

- Concourir à la mise en place de cadres réglementaires harmonisés pour l'aquaculture, assurer une planification stratégique et aider les pays à rédiger des directives pour l'élaboration de stratégies aquacoles, conformément aux priorités et aux objectifs nationaux identifiés. Les initiatives devront encourager un comportement responsable vis-à-vis de l'aquaculture, pleinement intégré au processus général de développement de chaque pays.
- Améliorer la communication par la création d'une banque régionale de connaissances sur l'aquaculture (pôle régional pour l'aquaculture) afin d'étayer par des documents et de suivre la progression et les tendances de l'aquaculture dans la région. Cette banque, qui bénéficiera et s'articulera autour des connaissances déjà disponibles dans la région, regroupera: (i) la base de données SIPAM; (ii) la base de données AQUAMED; (iii) les

données techniques issues des projets InDAM, SHoCMed, MedAquaMarket et LaMed (indicateurs de durabilité économique, sociale et environnementale, des normes de qualité environnementale – NQE) et d'autres bases de données et projets pertinents relatifs à l'aquaculture dans la région; (iv) les résultats d'une étude régionale de la CGPM sur l'aquaculture de la Méditerranée et de la mer Noire (prévue en 2014). En outre, cette banque sera régulièrement enrichie et mise à jour par intégration des principaux résultats des activités de recherche sur l'aquaculture menées dans les pays membres de la CGPM.

- Renforcer la capacité des membres de la CGPM à développer leur aquaculture de manière durable. Il s'agira, entre autres, de renforcer les capacités au niveau national par la mise en place d'une coopération scientifique et technique, d'actions de formation ou d'un travail en réseau afin de gérer les priorités régionales identifiées et les décisions et conseils de la CGPM en matière d'aquaculture. Tout ceci aura pour but d'encourager une approche participative visant à atteindre une plus grande représentativité, qui constitue un outil essentiel sur la voie de la durabilité.
- Faciliter la communication, la diffusion de l'information ainsi que le partage et le transfert des connaissances des chercheurs vers les parties prenantes et les décideurs tout le long de la chaîne de valeur aquacole. Cet objectif englobe l'identification des utilisateurs visés et le choix d'activités de recherche, d'études et de projets pertinents dans le domaine de l'aquaculture afin de produire les connaissances qui seront effectivement transférées. Ceci favorisera la compréhension et l'application de ces connaissances, pour une création de valeur tangible.
- Faciliter le dialogue entre les organisations représentatives des exploitants aquacoles dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire et les soutenir dans leur rôle de stabilisation des marchés et de commercialisation. Il s'agira notamment d'organiser un atelier autour du rôle des organisations d'exploitants aquacoles dans la zone de compétence de la CGPM. Cet atelier sera tout à fait essentiel car il permettra de faire le point sur la situation actuelle des organisations d'exploitants aquacoles dans la région, en s'intéressant aux aspects juridiques, au champ d'action et aux fonctions de ce type d'entités, mais également de débattre des défis et possibilités afin de renforcer leur rôle dans l'industrie aquacole. Les résultats de cet atelier seront aussi exploités lors de la réunion spéciale de lancement de la Plateforme aquacole multi-acteurs de la CGPM, en décembre 2013¹.

PRIORITÉS DE LA PLATEFORME AMSHP CGPM

- 11. Les priorités à traiter, dans des domaines thématiques généraux et/ou stratégiques porteront potentiellement sur un certain nombre d'aspects stratégiques présentant un intérêt pour la région, les sous-régions ou des pays particuliers ainsi que sur les principales contraintes et sur les défis relatifs à la concurrence et à la durabilité de l'aquaculture. Une liste préliminaire des grandes priorités envisageables a déjà été établie à différents niveaux (CAQ², projets financés par l'UE tels qu'AQUAMED mais aussi au niveau des pays). Cette liste sera enrichie et débattue au niveau régional dans le cadre d'un processus participatif.
- 12. Il faut en particulier aborder les questions suivantes: absence de mesures politiques adaptées et de planification à long terme de l'espace; conflits avec d'autres secteurs; lourdeur administrative des procédures d'octroi de licences; difficultés d'accès aux capitaux et aux financements; transfert insuffisant des connaissances; liens inadaptés entre l'industrie, la

¹ <u>Dernière minute</u>: la réunion sur le rôle des organisations d'exploitants aquacoles de la région de la CGPM se tiendra le 11 décembre 2013 à Izmir, en Turquie, préalablement à la réunion sur la Plateforme aquacole multi-acteurs de la CGPM (AMShP) des 12 et 13 décembre 2013, toujours à Izmir.

² Le CAQ de la CGPM a commencé dès 2008 à recenser les principales problématiques associées à l'aquaculture et à identifier les besoins prioritaires des pays de la Méditerranée et de la mer Noire, comme indiqué lors de la sixième session du CAQ (décembre 2008, Albanie).

recherche et les services de vulgarisation; manque de données et d'informations relatives au marché pour la planification de la production; nécessité d'améliorer le système de surveillance de l'environnement; nécessité d'améliorer la gestion des maladies, la certification et la biosécurité. Les actions prioritaires envisageables sont résumées ci-dessous sous forme de liste structurée:

- Cadres juridiques et plans stratégiques pour l'aquaculture. L'absence de cadres réglementaires (règles et procédures de réglementation du secteur) propres à l'aquaculture est l'une des principales contraintes qui pèsent sur le développement de l'aquaculture dans la région. Les cadres juridiques devront être accompagnés de procédures harmonisées, de plans stratégiques nationaux et de directives; ils s'appuieront en outre sur un système d'indicateurs fiables (reposant sur des principes et critères communs) afin de renforcer les politiques aquacoles.
- Zones affectées à l'aquaculture (ZAA) et critères de choix des sites. L'absence de critères régissant les procédures de choix des sites, le chevauchement des compétences en matière d'octroi de licences et de location est un facteur qui limite le développement de l'aquaculture ainsi que son intégration au niveau local, national et régional. Les facteurs limitant l'espace disponible ainsi que les conflits administratifs et locaux doivent être minimisés par la mise en place de ZAA, d'une planification de l'espace marin et de plans stratégiques nationaux pour l'aquaculture.
- Interactions entre l'aquaculture et l'environnement. Il est tout à fait essentiel d'évaluer les interactions entre l'aquaculture et l'environnement (en tenant également compte des autres activités côtières et terrestres) et d'assurer un suivi des opérations aquacoles afin d'évaluer les effets et impacts de l'aquaculture sur l'environnement mais aussi sur l'aquaculture elle-même. Une législation et des directives relatives à la surveillance de l'environnement, des normes de qualité environnementale (NQE) et des programmes de surveillance de l'environnement, incluant des procédures de prévention et de contrôle des contaminants, doivent être définis et harmonisés au niveau régional. D'autre part, on développera une méthode d'analyse des risques pour les différents types d'aquaculture au niveau des ZAA et on harmonisera les mesures de biosécurité afin de réduire l'impact des fuites de spécimens, des organismes pathogènes et des espèces exotiques sur l'aquaculture au niveau régional. On encouragera la mise en place de systèmes tels que l'aquaculture multitrophique intégrée pour permettre une utilisation efficace des ressources en eau et maintenir une bonne qualité de l'eau. Les aspects relevant de l'aquaculture destinée au repeuplement seront aussi pris en compte.
- Stratégie de commercialisation des produits aquacoles. L'absence de système de collecte des données de marché et d'approche commerciale dans la planification de la production demeure l'une des principales contraintes pesant sur la compétitivité de l'industrie aquacole dans les pays membres de la CGPM, qui sont aussi confrontés à une rude concurrence des produits d'élevage importés. En outre, un pouvoir de négociation parfois inégal le long de la chaîne de valeur et l'absence d'outils de diffusion des tendances du marché et de la consommation affaiblissent également le secteur. Une stratégie et une vision relatives à la commercialisation/production aquacole, un système bien structuré de collecte des données et informations de marché et des outils de diffusion efficaces sont indispensables pour surmonter ces obstacles. D'autre part, il faut améliorer la perception et l'image de l'aquaculture auprès du public, mais aussi développer la consommation de produits aquacoles, notamment en renforçant les procédures de certification et de traçabilité et en communiquant de façon très régulière avec les consommateurs.
- Diversification des espèces et de la production. Les modèles de production actuellement appliqués aux principales espèces de poissons d'élevage présentent des limites commerciales lorsque l'offre et les coûts augmentent. Des recherches sur les nouvelles espèces se prêtant à l'aquaculture, des technologies d'élevage innovantes et des modèles de diversification de la production sont aujourd'hui nécessaires pour faire émerger de nouvelles perspectives de marchés et de produits, tant pour les exploitants que pour les consommateurs.

- Aliments pour poissons durables. Il faut améliorer la technologie afin de réduire le coût de production des aliments pour poissons et de trouver de nouvelles matières premières en complément de celles traditionnellement utilisées (huiles et farines de poisson). On encouragera également la recherche sur les espèces d'élevage non carnivores.
- Gestion des maladies et santé des animaux aquatiques. Il faut impérativement améliorer la biosécurité dans l'aquaculture, notamment en ce qui concerne les maladies des animaux aquatiques et les risques de propagation dans la nature des agents pathogènes venus de l'aquaculture. Les aspects suivants doivent être traités au niveau régional: gestion de la santé et des maladies des poissons, usage responsable des médicaments et des vaccins, évaluation des risques en vue de prévenir les maladies, introduction et gestion des espèces et génotypes exotiques envahissants dans de bonnes conditions de sécurité.
- Changement climatique. Au niveau planétaire, chacun s'accorde à reconnaître que les effets du changement climatique et de l'acidification croissante des océans influeront sur l'environnement, les moyens d'existence et la production alimentaire mondiale dans un proche avenir. La variabilité du climat et les multiples facteurs de stress susceptibles de l'affecter auront un impact direct et/ou indirect sur le secteur aquacole, dont le degré de vulnérabilité dépend des segments de production, de la latitude et des technologies d'élevage. Pour parer à cette vulnérabilité, on mettra en œuvre une stratégie d'adaptation visant à prévenir, dans la mesure du possible, les impacts négatifs et, éventuellement, à réorienter les politiques de production et à mieux cibler la recherche appliquée. D'autre part, on renforcera la sensibilisation au changement climatique dans la région, notamment au travers d'une analyse d'évaluation des risques et de la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation destinées à accroître la résilience du secteur aquacole.
- Efficacité dans la coordination de la R&D et le transfert des connaissances. Le degré de maturité des structures et capacités de recherche et développement dans le domaine de l'aquaculture se révèle très variable dans la région de la CGPM. Il est donc important de renforcer les synergies au travers d'une stratégie de recherche commune, d'une meilleure coordination et d'une diffusion et d'une application efficaces des résultats. Tout ceci devrait améliorer les mécanismes d'encouragement de la coopération transnationale dans le domaine de la recherche et de partage des données et connaissances scientifiques entre institutions. Des activités de transfert adaptées permettront aussi de transmettre efficacement les connaissances entre les groupes de parties prenantes (scientifiques, politiques, industrie et société dans son ensemble), pour une meilleure compréhension et application de ces connaissances.

PARTICIPANTS, STRUCTURE, ET FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME AMSHP: QUELQUES SUGGESTIONS

- 13. Tous les acteurs de l'aquaculture ainsi que les autres parties prenantes intéressées de la région pourront participer à la plateforme AMShP.
- 14. L'AMShP fonctionnera comme un organe subsidiaire du CAQ de la CGPM pour garantir la transparence, la participation et la représentativité, conformément au règlement intérieur de la CGPM et dans le cadre d'un éventuel processus de réorganisation du CAQ. Il s'agira d'un instrument souple et dynamique mais néanmoins solidement structuré, dont la vision et le mandat seront clairement définis.
- 15. On mettra en place un comité de pilotage chargé d'émettre des conseils mais aussi de faciliter et de guider l'ensemble du processus de création et de lancement de la plateforme AMShP. Ce comité sera composé d'experts reconnus dans le secteur et de parties prenantes concernées.
- 16. L'AMShP pourra s'articuler autour de plusieurs priorités dans des domaines thématiques ou stratégiques, en accord avec une vision à long terme commune de l'aquaculture régionale.
- 17. Les travaux de la Plateforme aquacole multi-acteurs s'appuieront sur des projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, selon le cas, conformément aux priorités identifiées, et les projets

- qui en résulteront seront aussi développés au sein du premier programme-cadre de la CGPM 2013-2018. La Plateforme aquacole multi-acteurs sera ensuite utilisée pour partager et diffuser les résultats et conclusions des projets et activités.
- 18. Un plan d'action ou de travail compatible avec les plans de développement aquacole des pays membres de la CGPM et fondé sur des domaines thématiques ou stratégiques et sous-régionaux sera ensuite élaboré³. Le programme de travail de l'AMShP comportera des priorités en matière de (i) production/commercialisation, (ii) recherche et (iii) développement régional. Les priorités de la plateforme et les objectifs identifiés seront également intégrés aux activités régionales de R&D sur l'aquaculture.
- 19. Pour garantir l'efficacité et le bon fonctionnement de l'AMShP, les membres de la CGPM mettront tout en œuvre pour la soutenir et promouvoir la création de plateformes «miroirs» ou de comités/réseaux nationaux de l'aquaculture équivalents, qui revêtent une importance stratégique et serviront d'interface permanente avec la plateforme régionale de chaque pays tout en faisant le lien entre les engagements et priorités nationaux et régionaux.
- 20. L'AMShP travaillera main dans la main avec les différentes organisations et les représentants de de producteurs aquacoles et avec le secteur privé, les instituts de recherche, les organisations gouvernementales et intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes du secteur aquacole. Elle sera ouverte aux plateformes sectorielles et régionales ainsi qu'aux organisations partenaires de la CGPM et aux autres organisations internationales ou acteurs susceptibles de faciliter la réalisation des objectifs de la plateforme (p.ex. l'EATiP, la FEAP, EUROFISH, INFOSAMAK, l'UICN, le CIHEAM, etc.).

ÉTAPES SUIVANTES

- 21. Le présent document de travail est un texte évolutif destiné à préparer le terrain en vue de créer la plateforme AMShP de la CGPM par un processus participatif. Il servira aussi de base à l'élaboration d'autres documents essentiels qui seront présentés et examinés lors de la réunion spéciale de lancement de la Plateforme aquacole multi-acteurs de la CGPM sur l'aquaculture qui se tiendra à Izmir, en Turquie, les 12 et 13 décembre 2013. Un mandat spécifique pour l'AMShP sera élaboré dans un premier temps⁴.
- 22. Les conclusions de cette réunion spéciale seront exploitées pour produire un document de référence englobant le projet de mandat et le plan de travail de l'AMShP, qui sera présenté lors de la trente-huitième session de la commission, en mai 2014.

³ <u>Dernière minute</u>: un projet de plan de travail sera présenté et étudié lors de la réunion spéciale d'Izmir, les 12 et 13 décembre 2013.

_

⁴ <u>Dernière minute</u>: un projet de mandat sera présenté et étudié lors de la réunion spéciale d'Izmir, les 12 et 13 décembre 2013.